



**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS
VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR**

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du GROBEC tenue le jeudi 5 décembre 2019 au restaurant La Cornemuse à Inverness.

Résolution : CA-05122019 -03

Déclaration d'urgence d'agir pour la rivière Bécancour

Considérant que le ministère de l'Environnement a publié en 1985 un rapport intitulé « **La Bécancour, une tâche urgente** » destiné à tous ceux qui, de près ou de loin, ont un rôle à jouer en matière d'assainissement des eaux – municipalités, entreprises, exploitations agricoles, groupes environnementaux et population en général ;

Considérant que les activités minières passées et actuelles qui ont causé et causent encore des problèmes importants à la population et aux écosystèmes du bassin versant de la rivière Bécancour ;

Considérant que la problématique de gestion des eaux usées et la mise aux normes du réseau d'assainissement de la ville de Thetford Mines ;

Considérant l'ampleur des problématiques diagnostiquées dans le Plan Directeur de l'Eau (PDE) de la rivière Bécancour et les actions majeures devant être réalisées en particulier dans le secteur de la Haute-Bécancour ;

Considérant le mémoire « **Le lac à la truite d'Irlande en voie de disparition** » publié en 2015 par les associations riveraines et l'importance d'agir;

Considérant le sommaire exécutif intitulé « **Gestion des eaux usées et mise aux normes du réseau d'assainissement de Thetford Mines pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Bécancour** » produit par le GROBEC et l'appui par résolution de nombreux intervenants concernés demandant à Thetford Mines d'accélérer la mise en œuvre de son plan de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que malgré les divers constats et diagnostics scientifiques confirmant hors de tout doute le très mauvais état du milieu et de l'eau, la situation perdure ;

Considérant l'ampleur des actions à entreprendre et des sommes à investir afin d'améliorer la situation de la Haute-Bécancour ;

Il est proposé par Madame Carole Comtois et appuyé par Monsieur Maurice Vigneault,

Que le GROBEC déclare l'urgence d'agir dans le secteur amont du bassin versant de la rivière Bécancour (Haute-Bécancour);

Que le GROBEC rappelle aux élus et décideurs l'état de situation critique de la Haute-Bécancour ;

Que le GROBEC demande aux élus et décideurs des engagements fermes autant financiers que techniques afin d'agir et de régler la situation à très court terme;

Approuvée à l'unanimité.

Copie conforme de la résolution adoptée par le Conseil d'administration du GROBEC le 5 décembre 2019.

Simon Lemieux
Directeur général